

Compte – Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 Août 2018

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Étaient présents :

ALEXANDRE Christian, JOUBERT Marc, HAUTEVILLE Cyril, LACROIX Yvette, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal.

Étaient absents

Isabelle MARTIN a donné procuration à Christian ALEXANDRE
Arthur GEORGET a donné procuration à Cyril HAUTEVILLE
Jean Yves ALLARD a donné procuration à Marc JOUBERT

Secrétaire de Mairie : Florence PELIN

Secrétaires de Séance : Yvette Lacroix

Ordre du jour

- Informations diverses
- Délibérations
 - ✓ Concours du Receveur, attribution d'indemnité à M. SAMUEL Laurent
 - ✓ Don Commune
 - ✓ Règlement du cimetière
- Questions diverses

Informations diverses

- **Conseil municipal** de septembre initialement prévu le 21, reporté au vendredi 28.
- **Visite de Mr SAMUEL Laurent** nouveau trésorier d'Ambert en remplacement de Mr GUEGAN.

- **Maison de retraite:** Madame SAVINEL, directrice, a trouvé un cuisinier mais pas d'aide cuisinier. La maison de retraite assurera à partir du 3 septembre, les repas pour la cantine au prix de 4,80 € (financé par la mairie). Si la maison de retraite a la possibilité d'embaucher un aide cuisinier dans le cadre d'un CAE, le coût du repas pourrait être diminué. La cantine et la garderie méridienne seront assurées par Hélène Bayle.
- **Maîtrise d'œuvre eau et assainissement,** Mr FRAISSE de l'ADIT nous apportera son aide pour la rédaction du cahier des charges et dans le choix d'un maître d'œuvre pour la réfection du réseau d'eau fuyard et d'assainissement. Une réunion est prévue début octobre.
- **Un devis** a été demandé à une entreprise (Fraisie Yvon de St-Hilaire Cusson La Valmitte) pour le débroussaillage des chemins et des routes, à savoir 12 kms de chemins goudronnés et 18 kms de chemin de terre

Délibérations

✓ **Concours du Receveur, attribution d'indemnité à M. SAMUEL Laurent**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Le Conseil Municipal considérant les services de Monsieur SAMUEL Laurent en sa qualité de conseiller de la Commune, décide :

- de ne pas accorder d'indemnité de conseil, à compter de l'année 2018.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (LACROIX)

✓ **Don Commune**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un don anonyme de 50 euros a été fait pour le budget communal en faveur des personnes âgées..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter ce don anonyme de 50 euros pour le budget communal.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver ledit règlement qui est à la disposition des administrés au secrétariat de la mairie.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Demande de Mr Alain DAURAT pour installation d'un éclairage public à Graterelles. Chiffrage de cette dépense en cours.
- Fête patronale : Réunion à prévoir avec les associations en début d'année afin de pouvoir retenir une fanfare pour la retraite aux flambeaux et le défilé des chars.